

## Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale des Pays de Laval et de Loiron

### Ateliers thématiques – 2<sup>ème</sup> session Débats sur le scénario de référence

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER  
"EMPLOI ET RAYONNEMENT DU TERRITOIRE"  
30 novembre 2011 – Espace Régional Pays de la Loire à Laval



L'objectif de cette deuxième session d'ateliers est de permettre aux participants de s'appropriier le scénario qui a été choisi par les élus du Syndicat mixte comme cadre de référence pour l'écriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ces rencontres sont également l'occasion de faire le point auprès des participants sur les avancées du projet SCoT depuis 2010 alimentées par les échanges et les observations recueillies lors de la première session des ateliers thématiques.

**Date et heure :** 30 novembre 2011 de 18h00 à 20h00

**Elu référent :** Claude LE FEUVRE

**Animation de l'atelier :** Arnaud CLEVEDE

**Personnes présentes :**

Jean-François BLOT	Directeur OT du Pays de Laval
Yannick BORDE	Maire de Saint-Berthevin – Vice-président de Laval Agglo
Christian BRIAND	Maire de L'Huisserie – Vice-président de Laval Agglomération
Pascaline CLAVIER	CODEV Laval Agglomération
Arnaud CLEVEDE	Chargé de mission SCoT Pays de Laval et de Loiron
Florence FABRE-DUREAU	Conseillère déléguée auprès du Maire de Laval
Jean-François GERMERIE	Conseiller délégué auprès du Maire de Laval
Virginie GUICHARD	Chambre d'Agriculture 53
Claude LE FEUVRE	Maire de Saint-Pierre-la-Cour, Pt de la CC du Pays de Loiron
Betty LEMOFFE	Ville de Laval
Matthieu LEPINE	Laval Virtual
Frédéric MELLIER	Laval Agglomération - PLIE
Philippe REVEL	SM PDELM
Régine RIVIERE	Laval Développement
Alexandre ROUSSEAU	Communauté de Communes Pays de Loiron
François SAINT	CODEV Pays de Loiron
Christine SAVEY	DDT 53
Michel TALVARD	CDT 53
Jean THAREAU	Conseil Régional Pays de la Loire
Christèle TILY	Préfecture de la Mayenne
Sandrine WULLENS	CLARTE

**Personnes excusées :**

Christine BANNIER	Chambre des Métiers et de l'Artisanat 53
Olivier GIRMA	Laval Agglomération
Marc LAMARE	DGA Laval Agglomération, SG SM Pays de Laval et de Loiron

## 1) Ordre du jour

Le Syndicat mixte du territoire des Pays de Laval et de Loiron a choisi de mettre en oeuvre une concertation ambitieuse pour élaborer son Schéma de Cohérence Territoriale. Les acteurs du territoire sont conviés à participer aux ateliers qui réunissent des élus, des techniciens, des personnes ressources et des spécialistes sur les cinq thématiques suivantes :

- Emploi et rayonnement du territoire
- Environnement
- Habitat et vie sociale, services de proximité
- Aménagement et organisation du territoire
- Déplacements et mobilité.

Les objectifs de cette réunion :

- Rappel des objectifs du projet SCoT des Pays de Laval et de Loiron
- Les principaux enseignements de la première session des ateliers thématiques du SCoT : les enjeux
- Présentation du scénario de référence
- Préciser, amender ou compléter le scénario de référence "Entre innovation et préservation : une action volontariste"

## 2) Les objectifs du SCoT

Dans le cadre de la loi portant "engagement national pour l'environnement" (ENE – loi dite Grenelle 2 du 12 juillet 2010), le législateur a voulu donner aux SCoT le rôle de clé de voûte de l'aménagement durable avec un arsenal prescriptif renforcé. Parmi les principaux objectifs :

- Définir la politique d'aménagement du territoire pour les 15-20 prochaines années ;
- Assurer la cohérence entre les différentes politiques sectorielles d'aménagement de l'espace ;
- Développer les outils qui permettront de passer des objectifs aux résultats concrets ;
- Rendre opposable la politique d'aménagement du territoire prise à l'échelle intercommunale ;
- Généralisation des SCoT sur l'ensemble du territoire national au 1er janvier 2017 ;
- Révision du SCoT : 6 ans.

Ces objectifs s'accompagnent de nouvelles obligations et possibilités qui donnent aux SCoT des outils concrets en matière d'urbanisme et de planification :

- Obligation d'analyse de la consommation foncière au cours des 10 dernières années et objectifs chiffrés de limitation de cette consommation ;
- Régulation de l'urbanisation : en fonction de la desserte en TC, densité minimale de construction, ... ;
- Logement : le SCoT peut définir la répartition de l'offre par EPCI ou par commune ;
- Dorénavant, le SCoT précise les objectifs relatifs à l'équipement commercial et aux localisations préférentielles de l'équipement commercial et artisanal dans un Document d'Aménagement Commercial (DAC).

## 3) Les principaux enseignements de la première session des ateliers thématiques du SCoT

Le lancement de l'élaboration du SCoT des Pays de Laval et de Loiron a véritablement pris effet lors du Comité Syndical du 12 décembre 2009 avec l'écriture du **diagnostic socio-économique** et de **l'état initial de l'environnement**. Les constats issus de ces documents ont engendré des questions, formulées et débattues dans les **ateliers thématiques** organisés en novembre et décembre 2010. Cette démarche participative, pour laquelle de nombreux acteurs locaux du développement du

territoire des Pays de Laval et de Loiron, élus et techniciens, ont été associés, a abouti à la formulation de cinq enjeux autour d'une ambition : **construire l'attractivité du territoire**.

- Enjeu 1 : **Le dynamisme démographique**
- Enjeu 2 : **Des alternatives à l'étalement urbain**
- Enjeu 3 : **Un développement économique ouvert sur l'extérieur**
- Enjeu 4 : **La qualité de vie : clé de l'identité et de l'attractivité du territoire**
- Enjeu 5 : **L'intermodalité dans les déplacements**

Les acteurs du territoire sont à nouveaux mobilisés pour apporter des réponses à ces enjeux dans le cadre du choix d'un **scénario de référence** qui est le support du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire des Pays de Laval et de Loiron. L'étape de proposition de scénarios d'évolution s'inscrit en préalable à la réflexion et à la formalisation du projet de territoire. Son rôle est de faire réagir, d'ouvrir le débat sur les latitudes possibles d'aménagement selon des partis pris relativement caricaturaux mettant aussi en exergue les risques d'incohérence du projet à vouloir privilégier telle ou telle politique sectorielle. Pour élaborer le PADD du SCoT dans le cadre d'une réflexion prospective à l'horizon 20 ans, trois scénarios d'évolution probable ont été proposés. Ces trois scénarios ne montrent pas de rupture franche, mais sont issus d'une inflexion plus ou moins forte de la politique du territoire, autour de la notion de développement intégré.

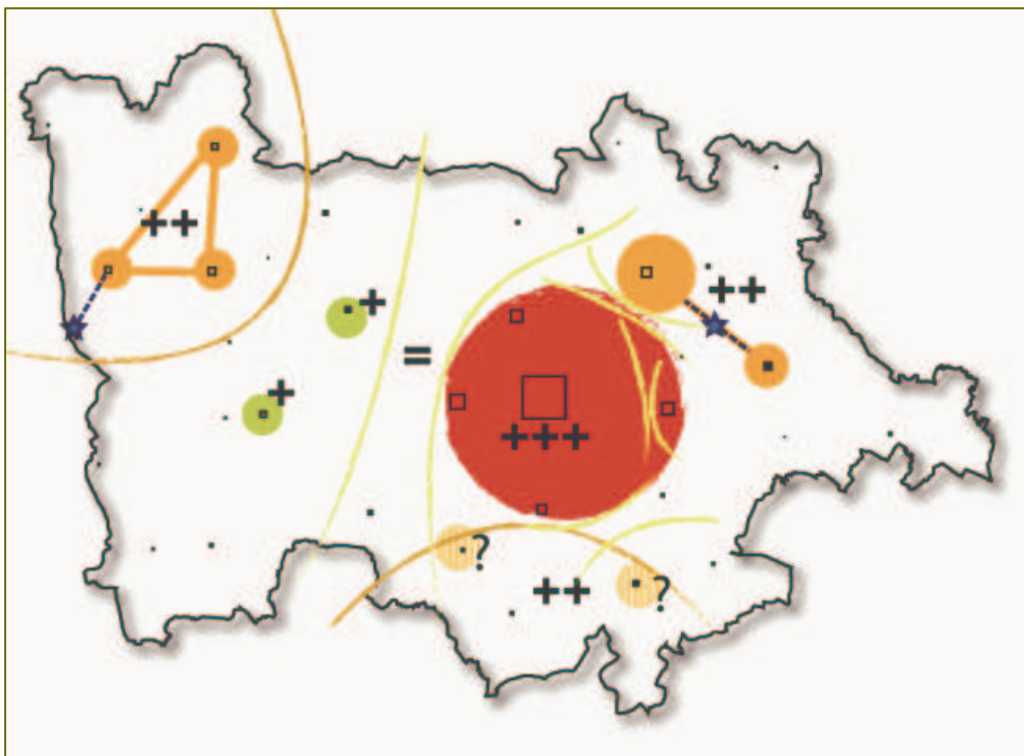
Avec pour objectif d'être « réalistes », ces scénarios proposent une représentation synthétique d'alternatives possibles : ils dégagent des contraintes et des marges de manoeuvre du territoire. S'ils apparaissent comme « probables », ils ne sont pas forcément tous « désirables » ou « souhaitables ». La comparaison de leurs effets a permis de mettre en évidence les atouts et fragilités des différents choix de développement tant du point de vue social, économique, qu'environnemental.

A l'issue de ce travail, un scénario a été mis en avant (choix politique) et retenu lors du Comité Syndical du 4 novembre 2011 : **"Entre innovation et préservation – une action volontariste"**.

#### 4) Présentation du scénario de référence

(le document de présentation du scénario choisi est disponible sur le site [www.agglo-laval.fr](http://www.agglo-laval.fr) dans la rubrique SCoT)

##### "Entre innovation et préservation – une action volontariste".



## → Les principales caractéristiques du scénario

- La structuration par pôles du territoire ;
- Un territoire qui tire profit de ses infrastructures de communication ;
- Un territoire attractif par l'efficacité des transports en commun ;
- Une action volontariste en termes de développement économique ;
- Soutien à l'accueil de nouveaux arrivants et le maintien des populations ⇒ ralentissement du vieillissement de la population ;
- Développement des filières innovantes et des pôles de compétences ⇒ Identité économique + développement des emplois qualifiés ;
- Développement des activités qui s'appuient sur les ressources de l'espace rural.

**Nécessité d'une forte politique environnementale afin de contenir les effets des pressions de cette croissance pour ne pas remettre en cause les équilibres naturels.**

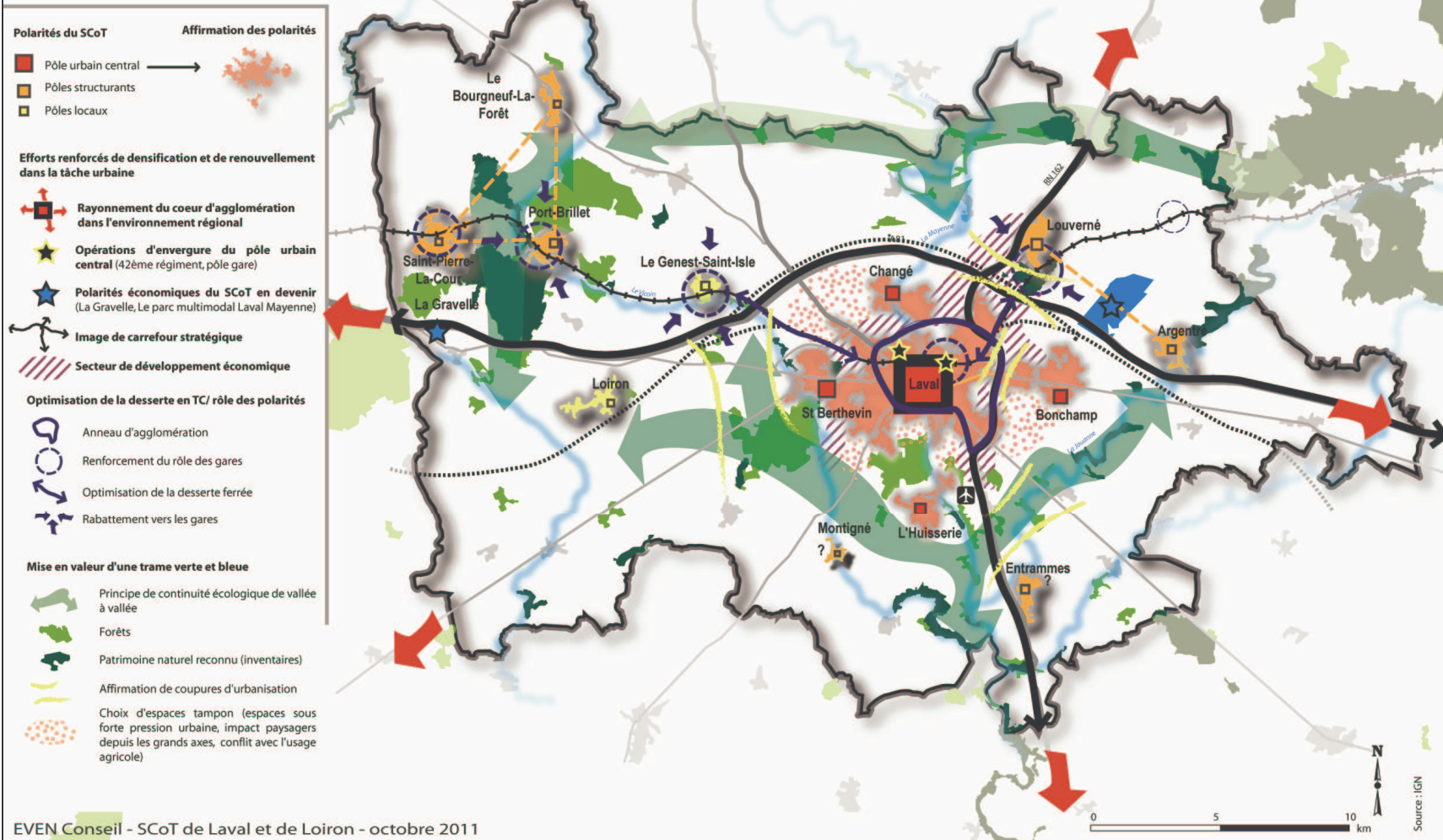
## → Objectifs du scénario

- En termes de croissance démographique : + 30 000 habitants en 2030
- En termes de logements : + 23 000 logements en 2030
- En termes d'emplois : + 30 000 emplois supplémentaires à l'horizon 2030
- En termes de positionnement par rapport à Rennes, Angers, Nantes, Le Mans et Paris
  - Mobilisation économique sur le long terme : développement économique local et exogène;
  - Accroche au réseau d'infrastructures avec le déploiement des connexions externes ⇒ le territoire bénéficie d'une image de carrefour ;
  - Montée en gamme des filières et le développement des filières dites "métropolitaines" ⇒ Laval intègre un réseau et le territoire devient concurrentiel ;
  - Le territoire se dote de grands équipements d'envergure départementale ;
  - Développement des équipements et des services quantitativement et qualitativement en respectant une polarisation et une mutualisation efficace.
- En termes d'organisation et d'équilibres territoriaux :
  - Structuration du territoire en pôles et renforcement de la ville centre. Le Sud se dote d'un pôle structurant ;
  - La polarisation du territoire facilite l'optimisation de l'utilisation des transports en commun ;
  - Le pôle d'échange multimodal de la Gare est valorisé ;
  - La densification des secteurs stratégiques permet de limiter la consommation de l'espace ⇒ Ex.: Schéma de développement des zones d'activités ;
  - Recherche de qualité environnementale dans les opérations d'aménagement ;
  - Création de zones pérennes d'agriculture notamment dans le tissu urbain ;
  - Limitation de l'évasion commerciale par une amélioration qualitative et quantitative de l'offre.
- En termes d'attractivité démographique :
  - Une croissance démographique forte avec une composante migratoire importante qui contribue à rajeunir la population ;
  - Accompagnement du développement résidentiel par de véritables politiques de maîtrise de la qualité des paysages et le développement des services ;
  - Une vie sociale qui s'organise avec l'application des principes d'urbanisation (densification, construire la ville sur la ville,...) ;

- Pression démographique accrue :
  - ⇒ mobilisation de la tâche urbaine existante ;
  - ⇒ TVB = identification d'espaces sensibles sur les secteurs stratégiques ;
  - ⇒ maîtrise des franges urbaines.

**Scénario volontariste qui demande une attention particulière afin que le développement résidentiel et économique ne remette pas en cause la qualité du cadre de vie.**









## 5) Echanges et réactions de l'atelier sur le scénario de référence

(le document présenté lors de la rencontre est disponible sur le site [www.agglo-laval.fr](http://www.agglo-laval.fr) dans la rubrique SCoT)

L'ensemble des participants à l'atelier s'accorde à dire que le scénario de référence présente un projet ambitieux pour le territoire des Pays de Laval et de Loiron. Les objectifs chiffrés présentés en termes de population et d'emplois donnent des bases fortes pour développer des politiques sectorielles attractives. Un scénario moins ambitieux aurait insufflé au territoire un dynamisme moindre.

- **L'emploi et la formation**

Contrairement à un taux de chômage faible qui freine l'implantation et le développement d'une entreprise (faute de main d'œuvre disponible et/ou qualifiée), la présence de compétences et de formations sur un territoire est un atout pour l'attractivité. D'autres éléments, comme la taille de l'agglomération lavalloise et la qualité de vie qu'elle induit, sont à valoriser pour jouer la carte du marketing territorial auprès des jeunes actifs et des entreprises.

Cette mise en valeur du territoire doit passer par des solutions apportées aux problématiques de qualification des actifs. Sans parler d'emplois hautement qualifiés, un manque d'adaptation entre l'offre et la demande est constaté. Des actions sont d'ores et déjà mises en place (Ex. : GTEC/GPEC sur l'analyse des besoins de qualifications supérieures sur le bassin de l'agglomération lavalloise) mais il est souhaité d'avantage de souplesse et de réactivité. Un territoire ne peut pas prétendre offrir le panel complet de formations qualifiantes ou supérieures. Il peut cependant s'appuyer sur ce qui existe à l'échelle régionale tout en se positionnant en tant que pôle d'emplois au sein d'un réseau. L'action publique avec un partenariat fort entre élus, collectivités et entreprises est une solution pour encadrer cette organisation des formations pour répondre aux besoins du territoire et ainsi être compétitif avec les grandes aires urbaines proches.

Pour l'artisanat, la question est, d'une part, de travailler sur le parcours professionnel et de faire valoir les compétences d'un actif pour que celles-ci soient "utiles" et "utilisées" et, d'autre part, d'informer et de communiquer sur les métiers de l'artisanat. L'outil formation existe déjà mais quel public diriger vers ces métiers ? Pour rendre attractif ces filières, il ne faut pas rester dans le schéma du métier par défaut. D'autres solutions doivent en effet être apportées au niveau de précarité rencontré chez les jeunes (exemple donné du parcours scolaire du Collège Notre-Dame à Saint-Pierre-la-Cour ou sur 110 élèves entrés en 6<sup>ème</sup> seuls 45 d'entre eux poursuivent leur scolarité après la 3<sup>ème</sup>).

- **Les filières**

La filière industrielle (transport et logistique, industries graphiques,...) reste représentative du tissu économique local. Toutefois, son maintien, en dehors des variables exogènes telle que la crise financière mondiale, tient à la capacité à répondre au besoin de main d'œuvre pour faciliter le développement endogène des entreprises. L'ouverture de formations en adéquation avec les métiers et les compétences recherchées mais également de nouveaux parcours seraient source d'attractivité. Pour être compétitif, il faut des atouts. La valorisation et le développement du secteur R & D (Recherche et Développement) tout comme la constitution de clusters (après une analyse préalable sur les faisabilités) sont autant d'amorces au développement économique d'un territoire, lorsqu'ils sont soutenus et organisés.

Pour exprimer une politique en faveur de l'accueil et du développement des entreprises, il faut partir du besoin de l'entreprise. Les politiques industrielles des grandes structures semblent s'intéresser aux territoires ayant les mêmes configurations démographique et économique que le notre. Pour se démarquer, il faut montrer une dynamique territoriale et travailler pour la préservation, la facilitation, les services et la transmission des entreprises du secteur industriel. En valorisant l'entrepreneuriat, il est possible de pérenniser le tissu industriel local tout en offrant les conditions pour un développement économique exogène.

Autre élément dont pourrait bénéficier le développement des filières industrielles des Pays de Laval et de Loiron c'est la communication. L'ouverture du territoire permettrait aux entreprises de "s'exporter" et ainsi de dépasser les frontières psychologiques et la culture du "travailler local". Ce changement de

culture s'appuie sur un potentiel de clients pour nos entreprises qui se trouve aux portes de notre territoire.

Comme autre filière, l'agriculture doit être soutenue. Elle est représentative de notre territoire et participe à la construction de son paysage. En ce sens, le développement de la filière bois doit être envisagée. Dans un premier temps, elle pourrait être soutenue par les collectivités (équipements publics) mais pour faire fonctionner et pérenniser la filière, les seules collectivités ne peuvent suffire. Autre potentiel de valorisation de l'activité agricole : la vente directe et les circuits courts. Afin de permettre le développement de ces nouveaux modes de consommation, le SCoT doit délimiter clairement les secteurs en franges urbaines, et après constat d'une viabilité agronomique, où sera préserver la vocation agricole des sols. Quoiqu'il arrive, la SAU diminuera. Le zonage aux abords de l'agglomération lavalloise mais aussi aux abords des pôles structurants définis dans le scénario de référence donnera de la visibilité aux exploitants et motivera ainsi les installations.

- **Le tourisme**

Le territoire du SCoT des Pays de Laval et de Loiron n'est pas un important territoire d'accueil touristique. Il ne peut rivaliser ni avec la Vallée de la Loire au Sud ni avec la Bretagne à l'Ouest. Néanmoins, de nombreux atouts existent à la fois pour développer un tourisme de passage de qualité à travers l'écotourisme et le tourisme d'affaire. Pour se positionner sur ces créneaux, il semble plus pertinent de réfléchir à une échelle départementale. Des équipements et des investissements, publics et privés, seront nécessaires pour parvenir à développer ces activités en incitant, là encore, l'installation de porteurs de projet sur notre territoire.

Un projet de grande envergure est en train de voir le jour sur la commune de Louverné. Situé sur les franges de l'agglomération lavalloise, l'intérêt de ce site n'est pas seulement économique mais également écologique. En effet, ECHOLOGIA joue la carte de la reconversion d'un ancien site industriel (carrières) en un site écotouristique et tenant lieu de coupure verte entre le centre de Louverné (dont la croissance démographique est l'une des plus importantes du territoire) et l'unité urbaine de Laval.

Le tourisme renforce l'attractivité d'un territoire et doit permettre aux Pays de Laval et de Loiron de travailler sur une communication plus offensive. Pour développer le tourisme en Mayenne, Laval et son centre historique et commercial doivent être en mesure de capter une clientèle. La méconnaissance de Laval et plus largement de la Mayenne est un inconvénient important. Une présence plus remarquée dans les salons peut être l'un des éléments d'une politique de marketing territorial qui doit également s'appuyer sur les forces économiques qui participent à un certain rayonnement du territoire, comme la Réalité Virtuelle dont l'identité lavalloise se verra d'avantage renforcée avec la création d'une Cité qui lui sera dédiée et dont le projet prévoit l'accueil d'équipements qui en feront un lieu de rencontre de qualité.

## 6) Les suite de la démarche

- **Présentation aux Conseils de Développement du scénario de référence**

*1<sup>er</sup> trimestre 2012*

- **Lancement de l'écriture du PADD**

*Janvier 2012*

- **Exposition itinérante : recueil avis de la population**

*Février 2012*

- **Concertation : 3<sup>ème</sup> session des ateliers thématiques**

*Avril 2012*

- **Proposition de PADD**

*Juin 2012*

